

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 novembre 2020 - 20 heures - salle polyvalente

Secrétaire de séance Quentin HUYGHE

10 conseillers présents

Approbation CR dernier conseil

Le conseil approuve le compte rendu du dernier conseil

Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire

Devis signés

- * Eclairage festif : HUGUES Hervé pour du matériel (cordons à changer) et la pose et dépose de guirlandes pour un montant de 1 924.56 € TTC.
- * Transformation du garde-corps épicerie afin qu'il soit démontable : Ets CHERPIN à St Jean la Bussière pour 432,00 € TTC.
- * Recoupes sur chemins : DENIS Robert à St Vincent de Reins pour 1 152 € TTC.
- * Fleurissement hiver : GARDET à Cours pour 226.60 € TTC.

Urbanisme

Droit de préemption urbain

Il permet à une collectivité publique d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente ou faisant l'objet d'une donation (à l'exception de celles réalisées entre personnes d'une même famille) par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise). Il est régi par les articles L211-1 et suivants du Code de l'urbanisme. La collectivité publique se substitue alors à l'acquéreur initial.

Le droit de préemption peut porter sur les terrains de toute nature, mais aussi sur des maisons individuelles, des immeubles en copropriété, des appartements, un immeuble bâti dès lors que la construction est achevée depuis au moins 4 ans.

Le Conseil accepte d'instaurer un DPU pour les zones U et AU de la commune.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La loi ALUR donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

En application de ces dispositions législatives, la COR se verra transférer de plein droit au 1^{er} janvier 2021 sauf opposition des communes membres.

Ce transfert de droit de la commune vers la COR n'aura pas lieu si les communes membres s'y opposent sous la forme d'une minorité de blocage constituée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la COR.

Le Conseil décide de s'opposer au transfert de compétence pour le PLU.

Groupement de commande achat matériel de signalisation

La COR a signé un marché avec l'entreprise GIROD de MOREZ pour la période du 28 février 2018 au 28 février 2021.

Le marché arrive à expiration au mois de février 2021, la COR se propose d'être de nouveau le coordonnateur de ce groupement de commande et demande si la commune veut adhérer.

Le Conseil décide d'adhérer à ce groupement de commande.

Travaux Etage Mairie - demande de subvention COR

Devis acceptés pour ces travaux :

Devis pour fourniture et pose de menuiserie PVC Blanc et volet roulant pour 2 fenêtres

* Suchet Georges de Cublize devis de 1.852,00 € HT soit 2.222,40 € TTC

Travaux de Plâtrerie Peinture

* Aubonnet de Cours devis de 5.828,68 € HT soit 6.994,41 € TTC

Travaux Electricité

* Hugues Hervé à Thel 2.653,24 € HT soit 3.183,89 € TTC

Soit une dépense de 10.333,92 € HT - 12.400,70 € TTC

Monsieur le Maire a rencontré Mr VERCHERE, président de la COR. La commune peut obtenir une subvention pour ces travaux.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la COR.

Déchetterie

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur PONTET, vice-président de la COR pour la mise aux normes de notre déchetterie.

La remise aux normes de la déchetterie aurait un coût trop élevé : point d'eau (douche et toilette), bungalow pour un abri ; pour la capacité et la diversité des déchets que celle-ci pourrait accueillir.

Il préconise au Maire la fermeture de la déchetterie.

Le Conseil accepte à contrecœur la fermeture de la déchetterie. En contrepartie, le Conseil demande à Monsieur le Maire de négocier avec la COR un ramassage d'encombrants sur la commune mensuel ou bimensuel.

Rapports annuels à valider

Le Conseil valide les rapports annuels de 2019 pour :

- Le prix et la qualité du service d'eau potable.
- Le prix et la qualité du service assainissement
- Le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Travaux

Casse-Froide

Un plateau surélevé a été aménagé au carrefour de la Casse Froide RD 10/108. Cette zone est passée en zone 30. Un riverain demande un passage piéton sur cette zone pour sécuriser l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire se renseigne auprès du service voirie du département pour la création d'un passage piéton.

Cimetière

- Au niveau du columbarium, les 2 couvertures de mur en granit se sont décollées du mur.

Les travaux prévus à l'entrée du cimetière ont été réalisés, il reste la peinture des portails et mains courantes que l'agent de voirie va effectuer. Une barrière en bois va être mise devant les containers afin de cacher les poubelles.

Le Conseil ne voit pas l'utilité de la création d'un emplacement pour des cérémonies au cimetière. Par contre il a été remarqué que les allées se dégradent.

Le Conseil demande que le Maire consulte les entreprises pour une rénovation globale du cimetière en priorité les allées.

Règlement

D'après la législation du cimetière de juillet 2017, le règlement du cimetière n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

Il permet d'adapter ou de préciser au niveau local la réglementation nationale.

Le Conseil propose une barrière avec une clé pour réglementer les opérations funéraires.

Le Conseil ne s'oppose pas à faire un règlement pour le cimetière. Il sera fait après les travaux de rénovation.

Immeubles communaux

Contrat de gérance Lachassagne

La commune a signé un mandat de gérance avec le cabinet Lachassagne de Cours pour les locations des immeubles communaux.

Les coûts étant de plus en plus élevés (prestations non comprises) ;

Le Conseil demande au Maire de voir avec le cabinet Lachassagne les conditions pour changer de mode le gestion des baux de la Commune.

FISAC - Immeuble Tachet

Mr et Mme TACHET ont fait une demande à la commune pour acheter l'immeuble de la boucherie.

Lors de la réhabilitation de ce bâtiment, la commune avait obtenu de l'Etat une subvention FISAC (fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce) pour le dernier commerce du village.

Par décision du 03/09/2014 une subvention de 79 376.93 € a été allouée à la commune.

Le Ministère de l'économie et des finances confirme que les locaux d'activités acquis par une collectivité doivent être loués pendant au moins 10 ans.

La vente de l'immeuble ne sera donc pas envisageable avant fin 2024.

Point finances

Situation au 31 décembre 2019 : excédent de 149.396,47 euros.

Dépenses et recettes réalisées au 31/10/2020 :

Dépenses Fonctionnement :	316 365,82 euros
Recettes Fonctionnement :	372 932,39 euros
Dépenses Investissement :	84 813,80 euros
Recettes Investissement :	100 344,25 euros
Reste à recouvrer :	1 055,44 euros (titres émis mais non encore soldés)

Situation au 01/11/2020 : excédent de 220 438.05 euros.

Décisions modificatives

Le Conseil avait prévu la somme de 609 euros au compte 657351 pour le reversement à la COR de la moitié des subventions allouées aux entreprises pour le Covid.

La trésorerie demande d'imputer cette dépense au compte 204113.

Une somme de 677.96 euros TTC était prévue au compte 6541 pour une admission en non-valeur.

La trésorerie demande d'imputer cette dépense au compte 6542.

Taxe occupation du domaine public

La commune consultée pour la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public ne donne pas suite.

Indemnités du percepteur

Les indemnités qui étaient versées annuellement au percepteur pour la gestion des comptes de la commune ont été supprimées.

Subvention catastrophe inondations - Sud de la France

Mail de l'association des Maires de France pour venir en aide aux sinistrés du Sud de la France suite aux inondations.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention.

Vote pour l'attribution d'une subvention : Contre - 2 ; Absentions - 3 ; Pour - 6

Monsieur le Maire propose une subvention de 100 ou 200 euros

Vote pour 100 euros : Contre - 3 ; Absentions - 2 ; Pour - 5.

Vote pour 200 euros : Contre 5 ; Absentions - 2 ; Pour - 3.

Une subvention de 100 euros sera donc versée.

Maintenance défibrillateur

La commune avait un contrat de maintenance avec la société Drive DeVilbiss pour le défibrillateur de la mairie jusqu'en octobre 2018. Le montant du contrat était de 245 euros HT soit 294 euros TTC.

En 2019 la commune a racheté 3 défibrillateurs pour les salles municipales à l'entreprise Prev'inter.

Aujourd'hui nous avons donc 4 défibrillateurs pour lesquels il faut faire la maintenance.

- Après contact la société Drive DeVilbiss propose un nouveau contrat pour le défibrillateur de la mairie pour un montant de 245 euros HT soit 294 euros TTC. La société ne vérifie que les défibrillateurs de leur société. Les électrodes enfants ne sont pas incluses dans le contrat de maintenance.

- Pour les 3 autres défibrillateurs, la société Prev'inter propose un contrat de maintenance pour un montant de 150 euros HT par défibrillateur soit 180 euros TTC. Les électrodes enfants sont comprises dans le contrat de maintenance.

Elle ne peut pas proposer de contrat de maintenance pour le défibrillateur de la mairie.

Le Conseil décide de faire 2 contrats de maintenances : un avec la société DeVilbiss pour le défibrillateur de la Mairie et un avec la société Prévinter pour les 3 autres défibrillateurs.

SPA

Convention 2021

Nouvelle convention à approuver pour 2021.

Forfait de 0,60 € par an et par habitant.

Aucun transport n'est assuré par la SPA. Nous devons emmener les animaux au refuge de Saint Jean d'Ardières.

Prise en charge de 15 chats durant l'année (uniquement à Brignais)

La SPA propose un partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.

Le Conseil décide d'approuver la convention avec la SPA pour l'année 2021 mais ne donne pas suite au partenariat en vue de la stérilisation des chats.

Demande de subvention

Demande de subvention de fonctionnement pour permettre d'assurer leurs engagements vis-à-vis des autorités publiques et de la population dans le Rhône.

Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention de fonctionnement de la SPA.

Vie municipale

Délégué Mission Locale

Désignation d'un délégué du conseil municipal auprès de la Mission Locale Rurale Nord Ouest Rhône.

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil nomme comme délégué : Laure-Marthe ESTOURNET-THIBAUT

Conseil Municipal des Enfants

Les élections du conseil municipal des enfants étaient initialement prévues le samedi 7 novembre.
Vu les circonstances actuelles, ces élections sont remises à une date ultérieure.

Participation citoyenne

Monsieur le Maire a rencontré le Lieutenant Jean-Louis CAMUSET de la brigade de Thizy les Bourgs qui lui a proposé d'instaurer la participation citoyenne sur la commune.

Le Conseil ne donne pas suite à la mise en place de la participation citoyenne, il estime que l'entraide entre voisins est déjà en place naturellement.

Elections départementales et régionales 2021

L'année 2021 va être marquée par l'organisation d'un double scrutin : l'élection des conseillers départementaux et l'élection des conseillers régionaux.

La concomitance de ce double scrutin va impliquer qu'un soin particulier soit apporté à sa préparation et à son déroulement.

Pour les raisons sanitaires en vigueur, le bureau de vote serait déplacé à la Salle Polyvalente.

Rallye Charbonnières 2021

La prochaine édition du Rallye Lyon-Charbonnières-Rhône devrait se dérouler les 23 et 24 avril 2021.

La commune a donné son accord de principe en vue de pouvoir emprunter les routes de la commune.

Questions diverses

- Colis des aînés :

La préparation des colis aura lieu le 09/12 et la distribution la semaine du 14 au 20 décembre.

- Mr HUYGHE s'est rendu à une réunion le 16/10 concernant le passage de la fibre sur la commune avec le SRDC (syndicat rhodanien de la distribution du câble) et avec Epari (établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information) qui gèrent le déploiement de la fibre. Ils visent 100 % du département. La fibre est arrivée au centre du village (sur la place centrale) mais il reste à déployer les quartiers. D'ici la fin de l'année on devrait avoir un état des lieux sur le déploiement dans les quartiers.

Cette réunion a permis aussi l'élection d'un nouveau bureau au SRDC.

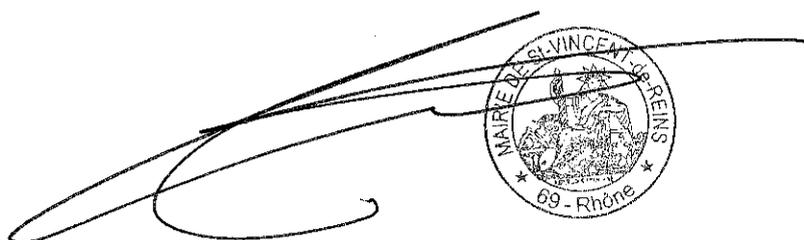
- La cérémonie des vœux du maire est prévue pour le dimanche 17 janvier 2021 à 11 heures si les conditions sanitaires le permettent.

- Paratonnerre église : signature d'un contrat de maintenance pour 3 ans avec SAE.

Séance levée à : 00 heure 30

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 14 novembre 2020



The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE SAINT-VINCENT-DE-REINS' around the top edge and '69 - Rhône' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.